



BILAN DES | 2019 & ÉMISSIONS | 2020

REVUE D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE & ANALYSE D'IMPACT

INTRODUCTION	3
ÉVÉNEMENTS RÉCENTS	4
LE FINANCEMENT DURABLE EN WALLONIE	5
Dates clés	6
Utilisation des fonds	7
HISTORIQUE DES ÉMISSIONS DURABLES	10
Synthèse des allocations budgétaires 2019 & 2020	11
Fonds levés en 2019	12
Caractéristiques de l'émission durable 2019	12
Chiffres de l'émission durable 2019	13
Fonds levés en 2020	14
Caractéristiques de l'émission durable 2020	14
Chiffres de l'émission durable 2020	15
Caractéristiques de l'émission sociale 2020	16
Chiffres de l'émission sociale 2020	17
Synthèse des trois obligations émises en 2019-2020	18
LA WALLONIE ET L'AGENDA 2030	19
Une stratégie au service des Objectifs de développement durable	20
Une stratégie par et pour les acteurs wallons	21
Recensement des plans et stratégies wallons aux ODDs	21
Des objectifs chiffrés pour chaque ODD	22
Progrès de la Wallonie vers les ODD	23
Méthode d'évaluation	23
Évolution des indicateurs de suivi des ODD	24
Des actions transversales au service des ODD	24
COMMENT LES ÉMISSIONS DURABLES DE LA WALLONIE PARTICIPENT AU DÉVELOPPEMENT DES INDICATEURS DE SUIVI DES ODD	25
Présentation des plans et stratégies en lien avec les catégories éligibles	26
Type d'indicateurs pour analyser l'impact des projets	26
FICHES PROJET PAR CATÉGORIE ÉLIGIBLE	31
ANNEXES	39
Annexe I : Allocation des fonds de l'émission durable 2020	40
Annexe II : Notice méthodologique	43
Annexe III : Bibliographie	45

01 INTRODUCTION

Dans sa [Déclaration de politique régionale 2019-2024](#), le Gouvernement wallon s'est engagé à rendre le développement de la Wallonie plus durable. La Wallonie a donc élaboré en 2022 une [troisième stratégie wallonne de développement durable](#) (SWDD) qui entend contribuer à la mise en œuvre du programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD).

En cohérence avec cette stratégie, la Wallonie s'est dotée, en avril 2019, d'un cadre de référence permettant l'émission d'obligations de type durable ou social. Ce dernier document qui est aligné avec les principes de l'International Capital Market Association (ICMA)¹, a été actualisé et revu par l'opinion de partie tierce VIGEO EIRIS (Second Party Opinion)³.

Les émissions obligataires de type durable ou social visent spécifiquement à assurer le financement d'un certain nombre de dépenses environnementales et sociales de la région. Ces dépenses sont caractérisées par :

- la sélection méticuleuse des dépenses couvertes, dans les domaines relevant des compétences de la Wallonie ;

- la traçabilité budgétaire des fonds alloués à l'aide d'un rapport d'allocation des budgets ;
- la mesure des bénéfices produits par ces dépenses en termes d'impacts environnementaux et sociaux à l'aide d'un rapport d'impact.

La Wallonie souhaite participer activement au marché de la finance durable. Ainsi la région a réalisé trois émissions obligataires en deux ans, respectivement avril 2019, avril 2020 et juin 2020, pour un montant total de 2 700 millions d'euros. En accord avec les engagements pris dans son cadre de référence, la région rapporte annuellement sur l'allocation ainsi que l'impact des fonds levés :

- Le [premier rapport](#) a été publié en septembre 2020 et concerne l'allocation des fonds et l'analyse d'impact de l'obligation durable inaugurale de la Wallonie émise en avril 2019 ;
- Le [second rapport](#) a été publié en septembre 2021 et concerne les allocations de fonds et l'analyse d'impact des obligations émises en 2020, à savoir la deuxième obligation durable (avril 2020) et l'obligation sociale inaugurale (mai 2020).

Dans la mesure où les fonds des émissions 2019 et 2020 ont été entièrement alloués, la troisième version de ce rapport se veut différente des versions antérieures. Elle reprend :

- une présentation consolidée des trois émissions réalisées sur la période 2019 – 2020 ;
- une présentation succincte de la nouvelle stratégie long terme de la Wallonie (la 3ème SWDD) ;
- une présentation du nouvel engagement **d'élargir les futurs reportings d'impact avec la description des indicateurs cibles des ODD et l'analyse de leurs tendances (Progrès ou éloignement modéré ou significatif vers l'ODD)**.

La Wallonie poursuit ainsi sa démarche d'information de manière transparente auprès des investisseurs institutionnels qui lui font confiance, ainsi que toutes les parties prenantes. Elle s'est engagée vis-à-vis des investisseurs à être présente de manière régulière sur le marché obligataire et s'engage à de nouveau émettre à l'avenir des obligations durables, sociales ou environnementales, en fonction des besoins prioritaires qui traduiront les décisions du Gouvernement wallon.

(1) ICMA Sustainability Bond Guidelines ([SBG 2021 version](#)), Green Bond Principles ([GBP 2021 version](#)) and Social Bond Principles ([SBP 2021 version](#))

(2) Lien vers le Framework disponible : [ici](#)

(3) Lien vers l'opinion de tierce partie disponible : [ici](#)

02 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

L'année 2022 a été marquée par :

Un plan de relance ambitieux pour construire la Wallonie de demain

Issu de plusieurs programmes d'actions complémentaires⁴, le [plan de relance de la Wallonie](#) (PRW) guide les actions du Gouvernement wallon en matière d'emplois, d'économie, d'environnement et de climat. Avec un budget de plus de **7 milliards € d'ici 2024**, il comporte plus de **300 projets répartis en 22 objectifs stratégiques** qui doivent permettre à la Région de répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels.

Au vu de l'ampleur et des conséquences des inondations de juillet 2021 en Wallonie, le Gouvernement wallon a décidé de mobiliser une partie des montants prévus dans le plan de relance pour la reconstruction des zones sinistrées. Un 6^e axe, dénommé "Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés" a ainsi été créé. Parmi les mesures de cet axe doté d'une enveloppe budgétaire de 737 millions €, on retrouve notamment :

- La remise en état des infrastructures régionales, en particulier les voiries, tunnels, voies hydrauliques, bassins d'orage et centres de formation endommagés ;
- La remise en l'état des berges et de certaines parties de cours d'eau non navigables de manière plus résiliente ;
- Une réflexion dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour la reconstruction des zones sinistrées.

En mars 2022, le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux et environnementaux ont identifié **4 programmes d'actions prioritaires** déclinés en **42 projets** au sein du plan de relance de la Wallonie (PRW). Ces projets ont été choisis au regard de leur **potentiel en termes de création d'emplois de qualité, de valeur ajoutée et d'impact favorable sur l'environnement et le climat**. Les 4 programmes d'actions prioritaires représentent un montant total de 2,5 milliards €, dont les thématiques sont : sortir de la précarité, mener une politique économique et industrielle forte et durable, renforcer l'indépendance et la transition énergétique et former.

Un certain nombre de ses dépenses pourront constituer le vivier de dépenses éligibles pour les émissions durables futures de la Région, avec un accent particulier mis sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique et le thème de la résilience.

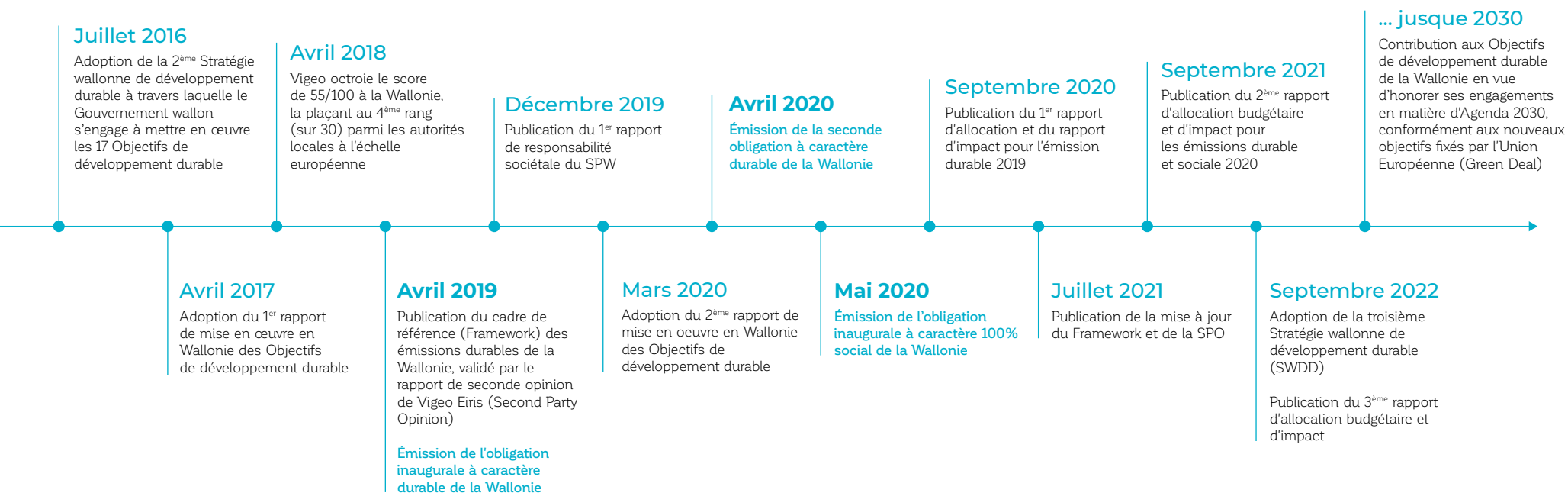
(4) Le plan de relance de la Wallonie mutualise les mesures issues de [Get up Wallonia](#) ; les mesures issues du Plan wallon de transition, prévus dans la [Déclaration de Politique Régionale](#) ; les mesures issues de la [Facilité pour la Reprise et la Résilience](#) initiées par l'Union européenne.



03 LE FINANCEMENT DURABLE EN WALLONIE



Dates clés





Utilisation des fonds

Pour recourir aux emprunts obligataires durables, environnementaux ou sociaux, la Wallonie s'est dotée d'un cadre de référence, appelé « Framework », qui définit les catégories de dépenses environnementales et sociales éligibles à ce type d'emprunts.

Le Framework initial a été défini au premier trimestre 2019 pour encadrer l'obligation durable inaugurale émise le 25 avril 2019. Depuis lors, le Comité Obligatoire Durable a décidé de procéder à une première mise à jour du Framework pour encadrer les nouvelles émissions de la Wallonie à partir de juillet 2021.







Cette mise à jour s'aligne sur les principes de l'ICMA revus en juin 2021 (GBP – SBP – SBG) et poursuit un double objectif :

- Adaptation des catégories vertes **pour intégrer progressivement les recommandations européennes** définies dans la Taxonomie et dans les Green Bond Standards, se traduisant par des ajustements mineurs dans les catégories existantes et l'introduction d'une nouvelle catégorie de dépenses en matière d'Economie Circulaire.
- Adaptation des catégories sociales pour rendre éligibles **des dépenses exceptionnelles liées à la crise de la Covid-19 et qui avaient notamment justifié** l'émission en mai 2020 de la première obligation sociale wallonne.

Cette mise à jour intègre une description des types de dépenses couvertes, ainsi que la définition des populations cibles, des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact mesurés et documentés dans le rapport annuel.

SIX

CATÉGORIES VERTES ÉLIGIBLES

CATÉGORIES ÉLIGIBLES	TYPES DE DÉPENSES
 Énergies renouvelables	Production et/ou utilisation de l'énergie
 Efficacité énergétique & bâtiments à faible émission de carbone	Efficacité énergétique des habitations publiques et privées
	Efficacité énergétique des infrastructures publiques et privées
 Mobilité durable	Infrastructures de transport public & de multimodalité
	Infrastructures de transport de marchandises
	Mobilité douce
 Économie circulaire	Optimisation des chaînes de valeur
	Gestion des déchets
 Alimentation durable	Production alimentaire
 Protection des ressources, territoire & biodiversité	Gestion durable de l'eau
	Conservation du territoire et de la biodiversité
	Adaptation aux changements climatiques

QUATRE

CATÉGORIES

SOCIALES







ÉLIGIBLES

CATÉGORIES ÉLIGIBLES	TYPES DE DÉPENSES
 Éducation & Promotion de l'Emploi	<p>Programmes d'éducation et de formation professionnelle Populations cibles : <i>demandeurs d'emploi - jeunes</i></p> <hr/> <p>Programmes et initiatives dédiés à la promotion et la création d'emplois et aux opportunités d'entrée sur le marché de l'emploi Populations cibles : <i>demandeurs d'emploi, chômeurs de longue durée</i></p>
 Insertion socio-économique & autonomisation	<p>Intégration sociale - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, réduction des inégalités. Populations cibles : <i>personnes à faibles revenus, personnes endettées, personnes âgées, jeunes, sans-abri, personnes handicapées, familles monoparentales</i></p> <hr/> <p>Mesures exceptionnelles de lutte contre la pandémie Covid-19 Populations cibles : <i>PME et indépendants impactés dans leurs activités professionnelles par les mesures de confinement imposées en Belgique</i></p>
 Accès au logement	<p>Augmentation de l'offre publique de logement social Populations cibles : <i>personnes à faibles revenus, familles nombreuses</i></p> <hr/> <p>Aide à l'accès au logement Populations cibles : <i>personnes à faibles revenus, familles nombreuses</i></p> <hr/> <p>Aide à la rénovation des logements Populations cibles : <i>personnes à faibles revenus, familles nombreuses</i></p>
 Accès aux infrastructures de base & aux services essentiels	<p>Accès aux infrastructures de base (eau – énergie – transport – financement) Populations cibles : <i>personnes fragilisées ou à revenus précaires, personnes porteuses de handicap</i></p> <hr/> <p>Accès aux services publics essentiels – y inclus services de santé et de soin Populations cibles : <i>tous citoyens wallons, personnes âgées, personnes porteuses de handicaps</i></p> <hr/> <p>Mesures exceptionnelles de lutte contre la pandémie de la Covid-19 Populations cibles : <i>tous citoyens en Wallonie, personnes handicapées, personnes âgées</i></p>



04 HISTORIQUE DES ÉMISSIONS DURABLES

Synthèse des allocations budgétaires 2019 & 2020

CATÉGORIES DE DÉPENSES	ÉMISSION DURABLE 2019	ÉMISSION DURABLE 2020	ÉMISSION SOCIALE 2020	TOTAL 2019-2020
CATÉGORIES ENVIRONNEMENTALES				
 ÉNERGIES RENOUVELABLES	2,7			2,7
 EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE & BATIMENTS À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE	180,5	97,4		277,9
 MOBILITÉ DURABLE	121,4	176,6		298,0
 ECONOMIE CIRCULAIRE	0,0			0,0
 ALIMENTATION DURABLE	0,0			0,0
 PROTECTION DES RESSOURCES, TERRITOIRE & BIODIVERSITÉ	26,9	64,0		90,9
CATÉGORIES SOCIALES				
 ÉDUCATION & PROMOTION DE L'EMPLOI	273,0	217,3		490,3
 INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE ET AUTONOMISATION	0,0		727,0	727,0
 ACCÈS AU LOGEMENT	383,4	144,7		528,1
 ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE BASE ET AUX SERVICES ESSENTIELS	12,2		273,0	285,2
TOTAUX	1.000	700	1.000	2.700

Fonds levés en 2019

En date du 25 avril 2019, la Wallonie a émis une obligation inaugurale à caractère durable (verte et sociale). L'opération s'est clôturée par une levée de fonds de 1 milliard EUR en deux tranches de 500 millions EUR, l'une à 7 ans et l'autre à 15 ans. La Wallonie a fait une entrée marquante sur le marché public de l'EURO avec cette double tranche obligataire durable (verte et sociale), en réussissant à émettre en dessous de son niveau de placement privé et en suscitant de forts intérêts auprès d'une base d'investisseurs très diversifiée qui ont pu classer la Wallonie parmi les émetteurs SSA (Sovereign, Supranational & Agency).

Caractéristiques de l'émission durable 2019

	OBLIGATION DURABLE 2026 (7 ANS)	OBLIGATION DURABLE 2034 (15 ANS)
Format	Obligation de premier rang non garantie et non subordonnée	
Notation	A3, perspective stable (Moody's)	
Montant notionnel	500 millions EUR	500 millions EUR
Date de lancement	25 avril 2019	25 avril 2019
Date de règlement	3 mai 2019	3 mai 2019
Date d'échéance	3 mai 2026	3 mai 2034
Coupon	0,25 %	1,25%
Documentation	Programme EMTN du 28 juin 2018	
Cotation	Bourse de Luxembourg	
Droit applicable	Lois belges, en référence au programme EMTN	
Syndicat bancaire	Belfius Banque, BNP Paribas Fortis, HSBC, LBBW, Natixis	
Utilisation des fonds	Un montant égal à la valeur nette d'émission sera utilisé pour financer / refinancer, tout ou en partie, des dépenses existantes ou des dépenses nouvelles de type environnemental et social relevant des catégories suivantes : Énergies renouvelables, Efficacité Énergétique et bâtiments à basse émission de CO2, Mobilité Durable, Prévention & Contrôle de la Pollution, Production et Consommation Alimentaires durables, Protection des Ressources, du Territoire et de la Biodiversité, Éducation et Promotion de l'Emploi, Insertion socio-économique et autonomisation, Accès au logement, Accès aux services de base et aux infrastructures publiques.	

Allocation budgétaire de l'émission durable 2019

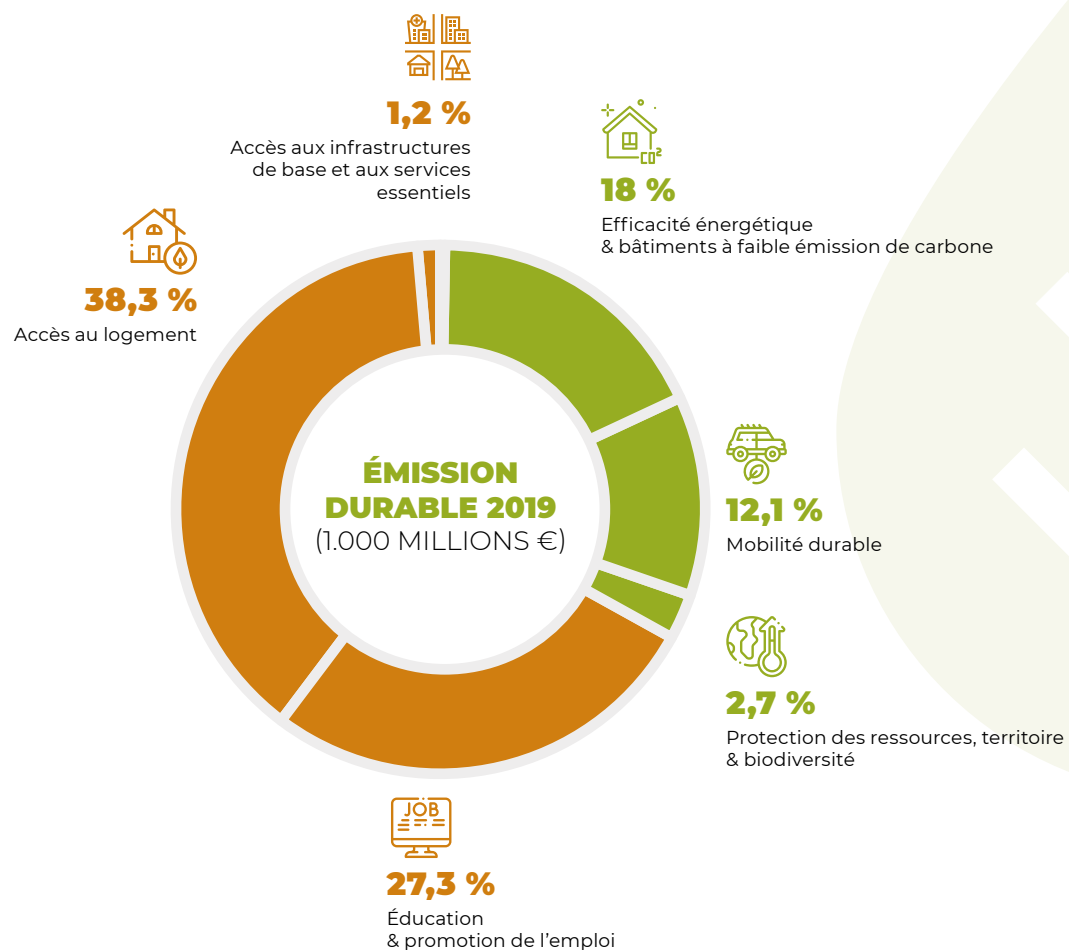
Chiffres de l'émission durable 2019

Pour l'émission durable inaugurale de 2019, l'allocation des fonds concernent des dépenses de type environnemental et de type social, à savoir :

- **Dix-neuf (19) dépenses** de type environnemental retenues, se référant à quatre des six catégories de dépenses environnementales du Framework
- **Quinze (15) dépenses** de type social retenues, se rattachant à trois des quatre catégories de dépenses sociales du Framework

Pour chaque catégorie ou type de dépenses, les montants éligibles sont identifiables dans les systèmes de gestion budgétaire de la Wallonie.

La répartition en % entre les différentes catégories de dépenses est illustrée dans le schéma ci-contre :



Fonds levés en 2020

En 2020, la Wallonie a émis une deuxième obligation durable et une obligation inaugurale de type social. Les dépenses de type environnemental et de type social retenues pour l'allocation des fonds de ces nouvelles obligations sont en lien direct avec les grands domaines de compétence de la Wallonie et les grands chantiers que la Région a décidé de lancer ou de poursuivre pour atteindre ses Objectifs de développement durable.

Caractéristiques de l'émission durable 2020

	OBLIGATION DURABLE 2030 (10 ANS)	TAP OBLIGATION DURABLE 2034 (15 ANS)
Format	Obligation de premier rang non garantie et non subordonnée	
Notation	A3, perspective stable (Moody's)	
Montant notionnel	500 millions EUR	200 millions EUR
Date de lancement	1 ^{er} avril 2020	1 ^{er} avril 2020
Date de règlement	8 avril 2020	8 avril 2020
Date d'échéance	8 avril 2030	3 mai 2034
Coupon	0,50 %	1,25 %
Documentation	Programme EMTN du 28 juin 2019	
Cotation	Euronext Bruxelles	
Droit applicable	Lois belges, en référence au programme EMTN	
Syndicat bancaire	Belfius Banque, Deutsche Bank, HSBC, ING, Natixis	
Utilisation des fonds	Un montant égal à la valeur nette d'émission sera utilisé pour financer / refinancer, en tout ou en partie, des dépenses existantes ou des dépenses nouvelles de type environnemental et social relevant des 5 catégories suivantes : Efficacité Énergétique, Mobilité Durable, Protection des Ressources, du Territoire, de la Biodiversité et Adaptation aux Changements Climatiques, Éducation et Promotion de l'Emploi, Accès au logement.	

Allocation budgétaire de l'émission durable 2020

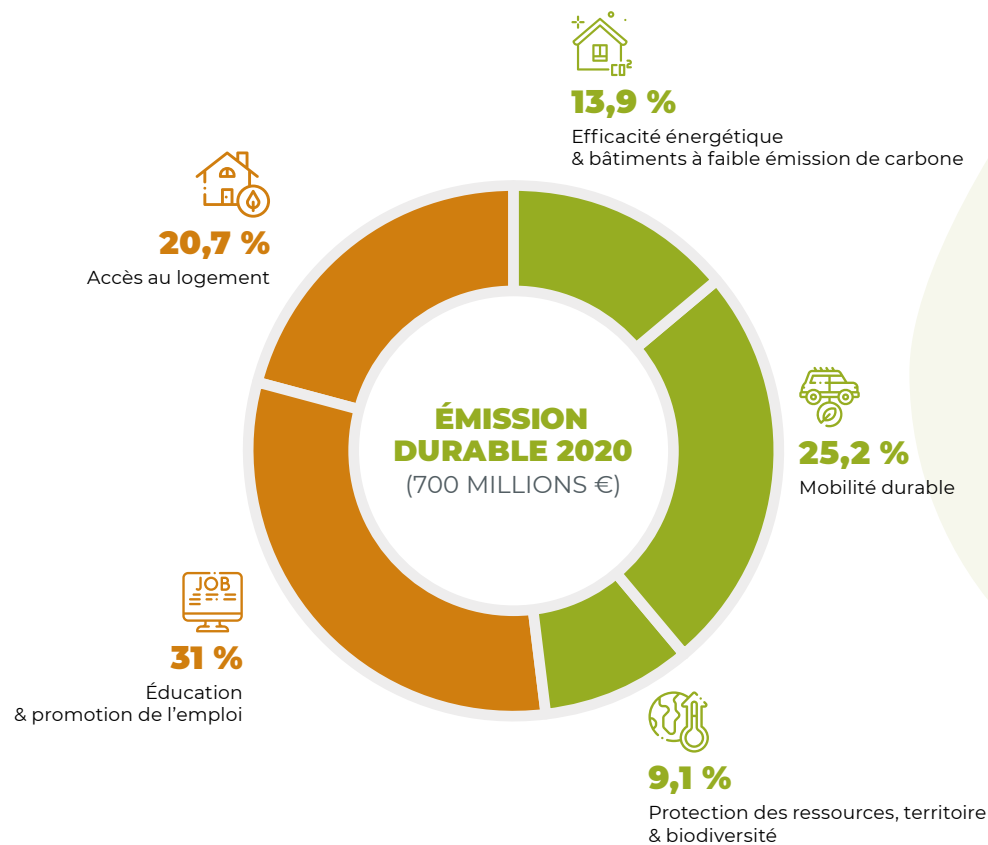
Chiffres de l'émission durable 2020

Pour l'émission durable de 2020, l'allocation des fonds concernent des dépenses de type environnemental et de type social, à savoir :

- **Vingt-et-une (21) dépenses** de type environnemental retenues, se référant à trois des six catégories de dépenses environnementales du Framework
- **Dix-neuf (19) dépenses** de type social retenues, se rattachant à deux des quatre catégories de dépenses sociales du Framework

Pour chaque catégorie ou type de dépenses, les montants éligibles sont identifiables dans les systèmes de gestion budgétaire de la Wallonie.

La répartition en % entre les différentes catégories de dépenses est illustrée dans le schéma ci-contre :



Caractéristiques de l'émission sociale 2020

OBLIGATION SOCIALE 2040 (20 ANS)	
Format	Obligation de premier rang non garantie et non subordonnée
Notation	A3, perspective stable (Moody's)
Montant notionnel	1.000 millions EUR
Date de lancement	28 mai 2020
Date de règlement	5 juin 2020
Date d'échéance	22 juin 2040
Coupon	1,05%
Documentation	Programme EMTN du 28 juin 2018
Cotation	Euronext Bruxelles
Droit applicable	Lois belges, en référence au programme EMTN
Syndicat bancaire	HSBC, KBC, LBBW, Morgan Stanley, Natixis
Utilisation des fonds	Un montant égal à la valeur nette d'émission sera utilisé pour financer / refinancer, en tout ou en partie, des dépenses existantes ou des dépenses nouvelles de type environnemental et social relevant des 5 catégories suivantes : Efficacité Énergétique, Mobilité Durable, Protection des Ressources, du Territoire, de la Biodiversité et Adaptation aux Changements Climatiques, Formation et Promotion de l'Emploi, Accès au logement.

Allocation budgétaire de l'émission sociale 2020

Chiffres de l'émission sociale 2020

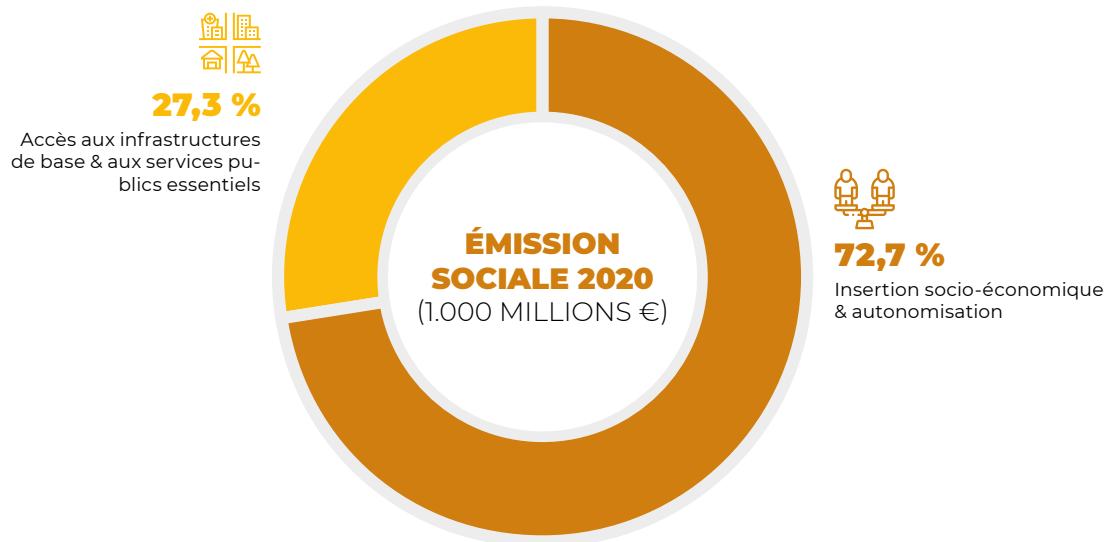
Pour l'émission sociale inaugurale de 2020, l'allocation des fonds concernent **vingt-trois dépenses sociales** retenues, se rattachant à deux des quatre catégories de dépenses sociales du Framework, y compris le financement de dépenses exceptionnelles liées à la pandémie de la Covid-19.

Spécifiquement pour ces dépenses exceptionnelles, la Wallonie en a retenu dans trois domaines :

- Les indemnités versées à titre exceptionnel aux PME /indépendants actifs en Wallonie, pour compenser les pertes de revenus résultant de la suspension de leurs activités professionnelles lors des périodes de confinement imposées par le Gouvernement fédéral en 2020 sur tout le territoire belge ;
- Les indemnités uniques et exceptionnelles allouées au personnel et aux structures socio-sanitaires résidentielles et ambulatoires du ressort de la Wallonie;
- Les subventions exceptionnelles versées pour l'achat de matériel de protection (masques – gants – blouses) à l'attention du personnel médical et non-médical des structures de santé, des centres d'hébergement spécialisés (handicap – psychiatrie) et des maisons de repos, de soins et de revalidation pour pensionnaires âgés.

Pour chaque catégorie ou type de dépenses, les montants éligibles sont identifiables dans les systèmes de gestion budgétaire de la Wallonie.

La répartition en % entre les différentes catégories de dépenses est illustrée dans le schéma ci-après :



Synthèse des trois obligations émises en 2019-2020

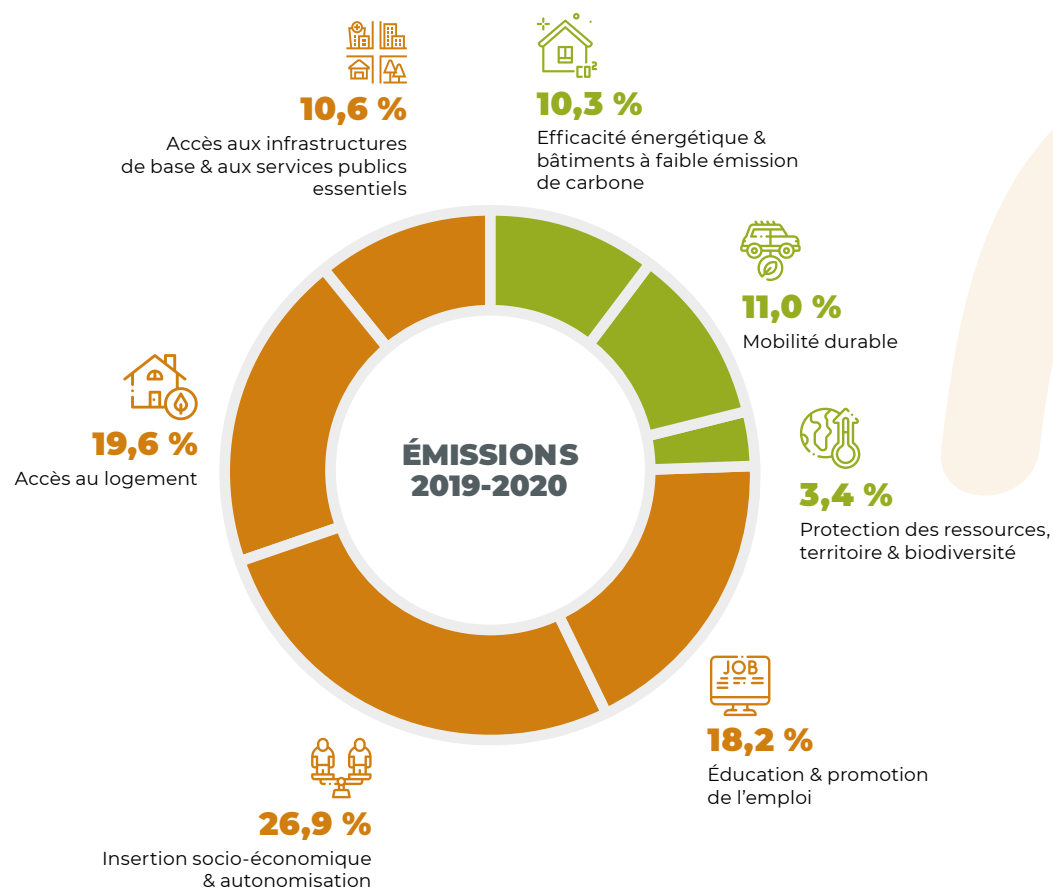
Les plans de financement durable de la Wallonie sont directement corrélés aux Objectifs de Développement Durable, tant dans le domaine social que dans le domaine environnemental.

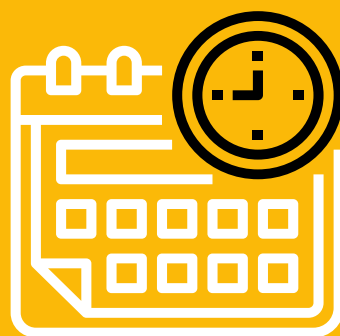
Si l'on se réfère aux compétences régionalisées, il apparaît que les missions sociales occupent une place majoritaire dans le budget annuel des dépenses voté par le Gouvernement wallon, avec des domaines tels que **l'insertion sociale, le logement, la santé, ou encore la formation professionnelle et la promotion de l'emploi.**

Cela est illustré par le schéma consolidé (présenté ci-joint) des allocations de fonds réalisées au travers des trois premières obligations durables et sociales émises par la Wallonie en 2019 et 2020. Comme indiqué, les fonds ont ainsi été alloués à concurrence de 76 % aux dépenses de type social.

Mais les autres compétences de la Wallonie sont tout aussi importantes, à commencer par celles qu'elle exerce dans les domaines clés pour la lutte contre les changements climatiques, tels que **la mobilité durable, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, ainsi que la gestion du territoire et de la biodiversité.**

L'importance relative des dépenses environnementales et sociales est donc amenée à évoluer à l'avenir, en fonction des priorités fixées par la Wallonie et des actions menées par le Gouvernement régional.





05 LA WALLONIE ET L'AGENDA 2030

Une stratégie au service des Objectifs de développement durable

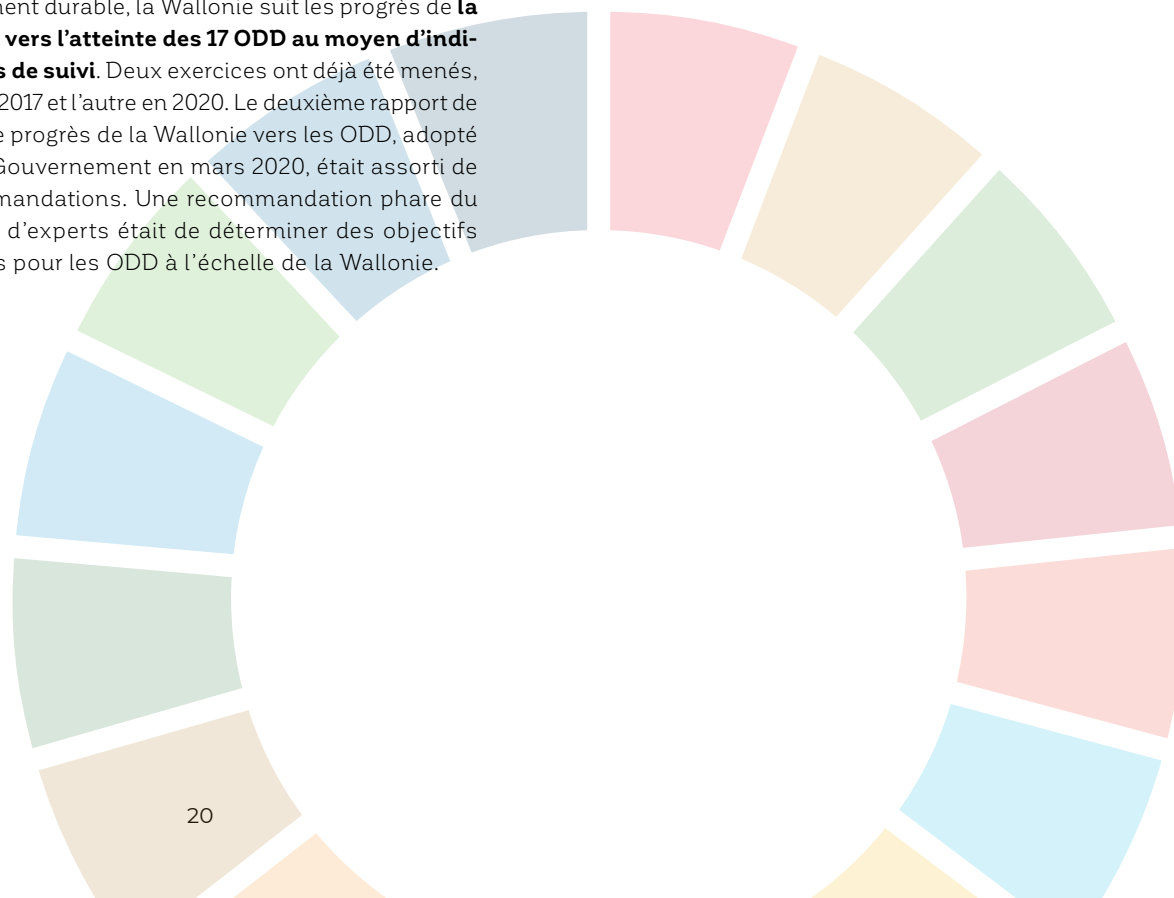
La Wallonie s'est dotée le 27 juin 2013 d'un décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable. Chaque stratégie wallonne de développement durable, en particulier son plan d'actions, a une durée de vie parallèle à la législature et doit faire l'objet d'un suivi bisannuel. Elle intègre toutefois une vision à long terme et intègre des objectifs à l'horizon 2030.

En vertu de ce décret, la Wallonie a adopté le 7 juillet 2016 la [deuxième Stratégie wallonne de développement durable](#) (SWDD), qui s'inscrit dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et contient un plan d'actions ciblé sur le changement des modes de consommation et de production, en particulier dans le domaine de l'alimentation, de l'énergie et des ressources naturelles.

La [3^{ème} stratégie wallonne de développement durable](#) **vient d'être récemment adoptée, en septembre 2022**, prenant appui sur le Partenariat wallon pour le développement durable. Cet organe de dialogue multi-acteurs a été institué en septembre 2021 et est représentatif de bon nombre de parties prenantes wallonnes.

Parmi les actions de la stratégie wallonne de développement durable, la Wallonie suit les progrès de **la Région vers l'atteinte des 17 ODD au moyen d'indicateurs de suivi**. Deux exercices ont déjà été menés, l'un en 2017 et l'autre en 2020. Le deuxième rapport de suivi de progrès de la Wallonie vers les ODD, adopté par le Gouvernement en mars 2020, était assorti de recommandations. Une recommandation phare du groupe d'experts était de déterminer des objectifs chiffrés pour les ODD à l'échelle de la Wallonie.

Une étude a donc été menée en 2021 pour proposer de tels objectifs au Gouvernement wallon, en vue de les intégrer dans la 3^{ème} stratégie wallonne de développement durable. Les indicateurs de suivi ont donc été également actualisés dans le cadre de cette 3^{ème} stratégie, notamment pour correspondre à ces objectifs chiffrés.



Une stratégie par et pour les acteurs wallons

Cette 3^{ème} stratégie entend amplifier la mise en œuvre des ODD en Wallonie en mobilisant la contribution des pouvoirs publics et celle de l'ensemble des acteurs wallons pour l'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2030.

Pour ce faire, la Wallonie s'est dotée, en 2021, du **Partenariat wallon pour le développement durable**, organe de dialogue multi-acteurs rassemblant 25 représentants d'organisations, qui ont participé à l'élaboration des actions de la SWDD.

Le Partenariat wallon pour le développement durable assume plusieurs missions :

- Contribuer à la préparation du plan d'actions de la SWDD ;
- Relayer les objectifs et actions de la SWDD au sein des différents groupes d'acteurs identifiés afin de les mobiliser ;
- Suivre la mise en œuvre du plan d'actions de la SWDD
- Participer et réagir aux Bilans des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD ;
- Préparer la co-construction de la vision de long terme.



En résumé, pour accélérer la transition vers un développement durable et se donner les moyens de contribuer à l'atteinte des 17 ODD, la 3^{ème} SWDD entend renforcer les instruments stratégiques existants en :

- donnant une vision globale des cibles dont se dote la Wallonie pour atteindre les ODD en 2030 ;
- cartographiant les principaux instruments stratégiques (stratégies et plans) wallons au service de ces 17 ODD ;
- développant une approche par acteurs pour les inciter à adopter une démarche de développement durable à leur niveau dans leurs champs d'activité, en faisant du Programme 2030 le référentiel privilégié ;
- embrassant différentes échelles de pouvoir, de l'infra-régional au suprarégional (niveaux national, européen et international), de façon à travailler sur l'ancrage dans les territoires et sur la cohérence verticale des politiques.

De par la **vision et les actions transversales** qu'elle propose, cette stratégie se veut résolument tournée vers l'avenir mais bien ancrée dans le présent, s'adressant à l'ensemble des acteurs wallons, pour que les ODD soient une réalité à chaque niveau du territoire, en ne laissant personne de côté. C'est en tous cas l'engagement du Gouvernement wallon en portant collectivement cette stratégie.

Recensement des plans et stratégies wallons aux ODD

La Wallonie souhaite présenter une vue globale des stratégies et plans wallons en vigueur ou en préparation et de leur contribution respective aux ODD. Actuellement, la région recense 142 cadres stratégiques, plans et programmations. Un **premier exercice** de pointage de ces documents stratégiques aux ODD a été effectué pour une sélection de 44 stratégies et plans⁵ qui sont les plus structurants, en pointant leur contribution aux ODD, de manière principale ou secondaire.

(5) Cette sélection, retenant 43 instruments, s'est effectuée sur base de la mention des documents qualifiés de « plans », « stratégies », « programmations » dans les exposés budgétaires 2021 et 2022 (budgets des recettes et des dépenses de la Région) au Parlement wallon, en excluant toutefois les instruments purement financiers. Pour les plans qui sont renouvelés, c'est la version du plan la plus récente qui est retenue

Des objectifs chiffrés pour chaque ODD

Les 169 cibles relatives aux 17 ODD, définies au niveau des Nations unies, concernent l'ensemble des Etats et ne sont donc pas spécifiques à un pays ou une région. Un travail de « traduction » de ces cibles est donc nécessaire pour que les Etats et régions puissent s'approprier ces cibles et les appliquer dans leur contexte spécifique. Pour que ces cibles soient concrètes et mesurables et engageant ainsi davantage les pouvoirs publics, il est recommandé que ces cibles soient déclinées en objectifs chiffrés établis à un horizon temporel précis, en l'occurrence 2030. C'est pourquoi, la Direction du Développement durable du SPW, en collaboration avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), a mandaté l'Institut de Conseil et d'Etudes

en Développement Durable (ICEDD) pour mener une étude visant à proposer des objectifs chiffrés relatifs aux ODD, pour les cibles qui ressortent des compétences de la Wallonie et qui sont considérées comme prioritaires pour la Région.

Cette étude a permis de proposer **89 objectifs chiffrés** relatifs à **61 cibles considérées comme prioritaires** pour la Wallonie. Ces objectifs sont associés à des indicateurs afin de pouvoir suivre leur évolution dans le temps de manière régulière (moyennant l'actualisation des données, qui n'est pas toujours annuelle selon les indicateurs).

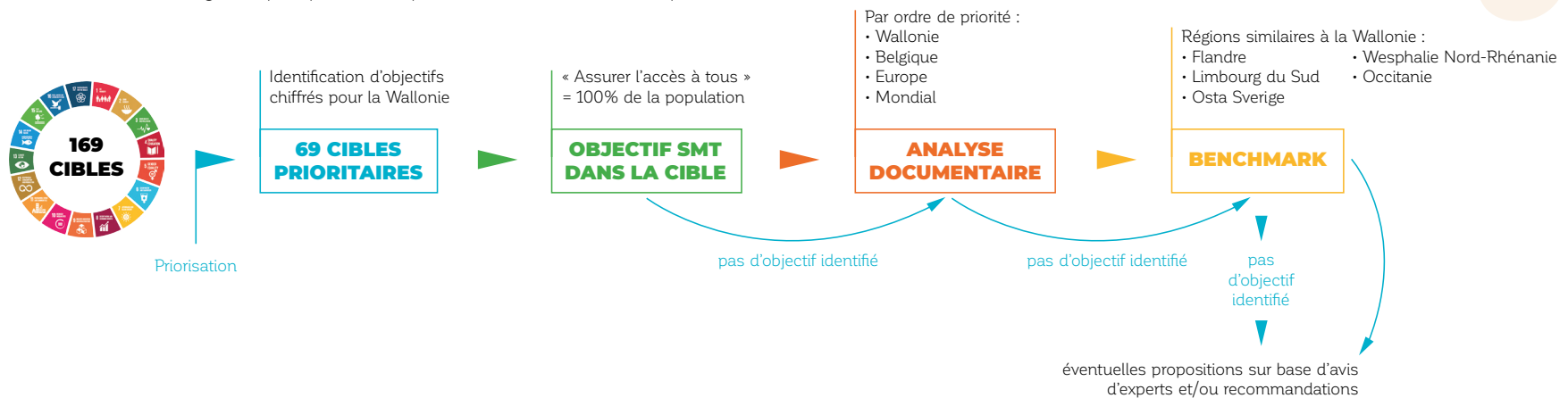
Les objectifs chiffrés établis pour la Wallonie sont issus de **différentes sources** :

- soit, ils sont directement repris de l'intitulé de la

cible définie au niveau des Nations Unies, celle-ci étant spécifique, mesurable et temporellement définie (4 objectifs) ;

- soit, ils reprennent des objectifs chiffrés déjà définis dans des engagements internationaux ou nationaux, dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024 ou dans des stratégies et plans wallons (64 objectifs);
- soit, ils résultent de propositions de l'ICEDD, suite à un travail de benchmarking dans des régions similaires à la Wallonie ou de consultations d'experts au sein des administrations publiques wallonnes (21 objectifs).

Schéma 1 : méthodologie adoptée par l'ICEDD pour définir les cibles chiffrées pour la Wallonie



Ces objectifs ont été adoptés par le Gouvernement wallon dans la 3^{ème} SWDD. Ils fixent ainsi un cap clair à la Wallonie à moyen terme (2030) et dotent la Région d'une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD dans l'ensemble de ses compétences. Le tableau de synthèse des objectifs et indicateurs de suivi est disponible [ici](#).

Progrès de la Wallonie vers les ODD

La feuille de route claire dont s'est dotée la Wallonie permet un suivi granulaire de la mise en œuvre des ODD dans la Région. Dans le cadre de la rédaction de sa 3^e SWDD, la Wallonie a réalisé une actualisation des indicateurs de suivi, en tenant compte des travaux autour des objectifs chiffrés.

Au total **91 indicateurs** sont présentés, dont **52 sont rattachés à un objectif chiffré**.

Méthode d'évaluation

Au niveau de la méthode d'évaluation des indicateurs, il existe deux manières de calculer l'évolution des indicateurs, selon que ces derniers sont rattachés ou non à un objectif chiffré (valeur-cible). Par souci d'harmonisation avec les travaux européens, le choix s'est porté sur la méthode d'évaluation d'Eurostat⁶, décrite ci-dessous.

INDICATEURS SANS VALEUR-CIBLE

Pour mesurer le progrès des indicateurs non rattachés à un objectif chiffré, le taux de croissance annuel moyen est calculé et les taux suivants sont utilisés pour établir le progrès de l'indicateur :

Tableau 1 : méthode d'évaluation des progrès dans l'atteinte des ODD

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN, EN FONCTION DE LA DIRECTION SOUHAITÉE DE L'INDICATEUR	ÉVOLUTION	
≥1%	Progrès significatif vers l'ODD	↑
< 1% et ≥0%	Progrès modéré vers l'ODD	↗
< 0% et ≥ -1%	Éloignement modéré par rapport à l'ODD	↘
< -1%	Éloignement significatif par rapport à l'ODD	↓

L'évolution est non calculable en cas de marge d'erreur au niveau des valeurs de l'indicateur (données issues de l'enquête SILC), quand seulement une ou deux valeur(s) sont disponibles ou lorsque les dernières données sont trop anciennes.

INDICATEURS AVEC VALEUR-CIBLE

Pour les indicateurs associés à un objectif chiffré, le taux de croissance annuel moyen est comparé au **taux d'évolution théorique qui est requis pour atteindre la valeur-cible en 2030**.

Les taux suivants sont utilisés pour établir le progrès de l'indicateur :

Tableau 2 : taux de progression retenus pour caractériser l'évolution vers les cibles

RATIO ENTRE LE TAUX DE CROISSANCE ACTUEL ET LE TAUX DE CROISSANCE REQUIS POUR ATTEINDRE LA VALEUR-CIBLE	ÉVOLUTION	
≥95%	Progrès significatif vers l'objectif chiffré wallon	↑
< 95% et ≥60%	Progrès modéré vers l'objectif chiffré wallon	↗
< 60% et ≥ 0%	Éloignement modéré par rapport à l'objectif chiffré wallon	↘
<0%	Éloignement significatif par rapport à l'objectif chiffré wallon	↓

Là aussi, l'évolution est non calculable si elle rencontre l'une des conditions évoquées plus haut.

(6) Eurostat, 2021, Sustainable Development in the European Union, Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context, 2021 Edition, Luxembourg.

Évolution des indicateurs de suivi des ODD

Le [tableau de synthèse](#) des indicateurs permet de conclure que 36% des indicateurs montrent une évolution favorable significative vers l'objectif chiffré ou l'ODD concerné et 18% une évolution favorable modérée. Plus de la moitié des indicateurs de suivi vont donc dans la direction souhaitée.

À l'opposé, 14% des indicateurs montrent une évolution défavorable modérée par rapport à l'objectif chiffré ou l'ODD concerné et 14% une évolution défavorable significative, ce qui revient à un peu plus d'un quart des indicateurs au total.

Une évolution n'est pas calculable, avec les données disponibles actuellement, pour 18% des indicateurs.

Tableau 3 : synthèse du nombre d'indicateurs pour chacune des tendances vers les cibles

ÉVOLUTION	NOMBRE D'INDICATEURS
↑	33 <ul style="list-style-type: none"> 15 avec valeur-cible 18 sans valeur-cible
↗	16 <ul style="list-style-type: none"> 11 avec valeur-cible 5 sans valeur-cible
↘	13 <ul style="list-style-type: none"> 7 avec valeur-cible 6 sans valeur-cible
↓	13 <ul style="list-style-type: none"> 5 avec valeur-cible 8 sans valeur-cible
×	16 <ul style="list-style-type: none"> 11 avec valeur-cible 5 sans valeur-cible

Des actions transversales au service des ODD

Afin d'articuler les actions de la Wallonie dans un contexte plus large et étant donné les interactions entre les niveaux de pouvoir, cette 3^{ème} SWDD accorde une importance spécifique à la **cohérence verticale** de son intervention en matière de développement durable. Elle vise autant les échelons sous-régionaux, dont les leviers en matière de développement durable sont nombreux, que le rôle de la Wallonie dans la conception et la mise en œuvre de politiques à l'échelle suprarégionale.

Ces actions transversales sont réparties en **six catégories** :



ANTICIPER



FORMER ET SENSIBILISER



METTRE EN COHÉRENCE



FINANCER

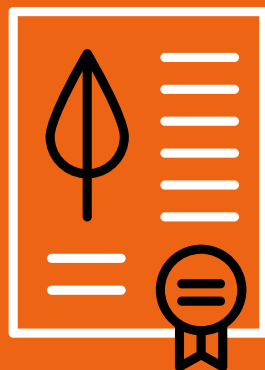


PARTICIPER



MESURER

Le plan d'action exhaustif est disponible [ici](#).



06 COMMENT LES ÉMISSIONS DURABLES DE LA WALLONIE PARTICIPENT AU DÉVELOPPEMENT DES INDICATEURS DE SUIVI DES ODD

Dans ce rapport intermédiaire, la Wallonie a voulu mettre en cohérence les avancées apportées par cette 3^{ème} stratégie de développement durable et les travaux des émissions durables, au vu de leur complémentarité.

PRÉSENTATION DES PLANS ET STRATÉGIES EN LIEN AVEC LES CATÉGORIES ÉLIGIBLES

Le 2^{ème} rapport d'allocation budgétaire et d'impact, publié en septembre 2021, présentait les plans et stratégies thématiques qui contribuent au développement durable de la Wallonie en lien avec les catégories éligibles de son cadre de référence des émissions vertes, sociales et durables.

Sur base de l'exercice de cartographie réalisé dans la 3^{ème} SWDD, cette présentation des plans et stratégies dans chacune des thématiques visées par le financement environnemental et social de la région a été mise à jour pour intégrer leur contribution aux Objectifs de développement durable. Cette mise à jour est disponible en Annexe 1.

TYPE D'INDICATEURS POUR ANALYSER L'IMPACT DES PROJETS

Classiquement, dans l'évaluation de politiques, de programmes ou de projets publics, on distingue six types d'indicateurs présentés en bleu dans le graphique ci-dessous. Pour ses émissions durables, sociales et/ou vertes, la Wallonie s'appuyait jusqu'ici sur **les trois derniers types d'indicateurs (indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact)** pour rendre compte de la mise en œuvre des projets financés et pour mesurer l'atteinte des objectifs assignés à ces projets, ainsi que leurs bénéfices environnementaux ou sociaux. Pour les prochaines émissions durables sociales et/ou vertes, la Région s'engage à fournir davantage de détails relatifs à l'atteinte des cibles ODD en informant les investisseurs des tendances observées (progrès ou éloignement) des indicateurs suivis au niveau régional pour l'atteinte des cibles pertinentes (en orange ci-dessous).

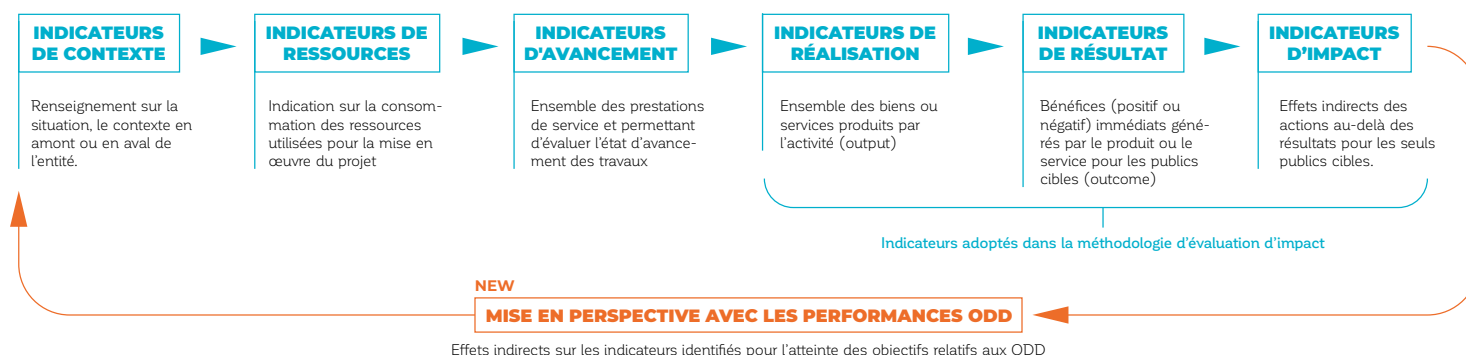
Cette nouvelle donnée se base sur **les indicateurs de suivi des progrès de la Wallonie envers les 17 ODD**, actualisés pour les besoins de la 3^e SWDD, où une sélection a été effectuée sur les indicateurs auxquels les projets éligibles au financement durable peuvent **indirectement** contribuer.






Ces indicateurs viennent désormais alimenter l'analyse d'impact des projets éligibles, avec pour objectif d'apporter un éclairage sur le contexte macro-économique régional dans lequel ils s'inscrivent (voir tableaux p.27-30).







Voici quelques exemples pour comprendre la démarche présentée dans les tableaux :




- Pour la catégorie éligible « Energies renouvelables », les capacités de production contribuent à accroître la production annuelle d'énergie renouvelable, qui influence favorablement la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.
- Pour la catégorie alimentation durable, le nombre de projets financés de conversion à l'agriculture biologique, contribue à accroître la part de l'agriculture biologique dans la région (cible de 30% en 2030, niveau de 12,20% en 2019).
- Pour la catégorie accès au logement, le nombre d'aides à la rénovation contribue à réduire la part du budget des ménages wallons consacrés à l'énergie.

Afin d'illustrer cette nouveauté dans l'analyse d'impact des projets, ce rapport intermédiaire met en évidence 7 projets exemplatifs qui ont été financés par les émissions de 2019 et 2020 mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une présentation détaillée.



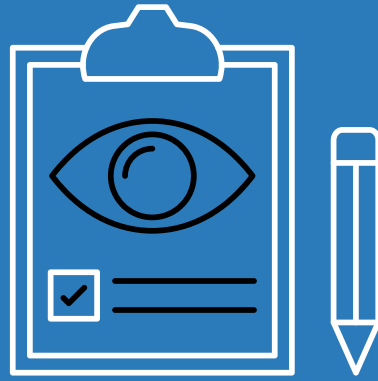
INDICATEURS PAR CATÉGORIES DÉFINIES DANS LE FRAMEWORK	INDICATEURS MICRO - AU NIVEAU DU PROJET		
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
CATÉGORIES ENVIRONNEMENTALES			
 Énergies renouvelables			
Production & utilisation de l'énergie	Capacité de production d'énergie renouvelable en MWh/GWh	Production annuelle d'énergie renouvelable en MWh/GWh	Estimation des émissions de CO ₂ évitées et des économies d'énergie (kWh)
 Efficacité énergétique & bâtiments à faible émission de carbone			
Efficacité énergétique des habitations	Nombre d'infrastructures rénovées	Nombre de bénéficiaires	Estimation des émissions de CO ₂ évitées et des économies d'énergie (kWh)
Efficacité énergétique des infrastructures publiques et privées			
 Mobilité durable			
Mobilité douce	Nombre de kilomètres équipés	Nombre de bénéficiaires	Estimation des émissions de CO ₂ évitées et des économies d'énergie (kWh)
Infrastructures de transports publics & multimodalité		Nombre de tonnes de marchandises supplémentaires transportées	
Infrastructures de transport de marchandises			
 Économie circulaire			
Optimisation des chaînes de valeur	Nombre de projets financés	Nombre de produits et/ou services circulaires développés	Estimation des émissions de CO ₂ évitées et des économies d'énergie (kWh)
Gestion des déchets		Taux de réduction et de recyclage des déchets	
 Alimentation durable			
Production alimentaire	Nombre de projets financés	Nombre de bénéficiaires	Part des zones d'agriculture biologique par rapport au total des zones agricoles (%)
 Protection des ressources, territoire et biodiversité			
Gestion durable de l'eau	Volume des eaux usées et traitées (m ³)	Economie d'eau (m ³)	Réduction de la demande d'eau propre des ménages en m ³ /an
Conservation des terres & de la biodiversité	Nombre d'espaces verts améliorés Nombre de zones restaurées	Nombre de bénéficiaires	Nombre absolu d'espèces protégées dans la zone conservée avant et après le projet
Adaptation aux changements climatiques	Nombre d'infrastructures résilientes construites/restaurées		Réduction des pertes de terres/zones habitables dues aux inondations en km ²

INDICATEURS MACRO - AU NIVEAU DE LA RÉGION					
Cibles ODD	Indicateurs de suivi	Dernière valeur	Année de référence	Cible 2030	Évolution
13.2	Emissions de GES	37070 kt CO ₂ éq	2019	21238kt CO ₂ éq	↗
 Énergies renouvelables					
7.2	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	12,40%	2019	23,50%	↑
 Efficacité énergétique & bâtiments à faible émission de carbone					
11.1	Nombre de logements sociaux rénovés annuellement (cumul des rénovations depuis 2010)	93938	2021	143077	↑
7.1	Indépendance énergétique	148 keP par millier d'euros	2019	*	↑
 Mobilité durable					
9.1	Modes de transport des personnes, % parts modales, en nombre de déplacements, par les transports en commun	10%	2017	20%	↗
11.2	Part de la population domiciliée à proximité des transports en commun bien desservis	61,10%	2021	*	*
 Économie circulaire					
12.4	Gestion de déchets dangereux (part de déchets qui font l'objet d'une valorisation)	47%	2019	*	↑
12.2	Consommation intérieure des matières	73,3 millions de tonnes	2013	55 millions de tonnes	↘
12.2	Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés	144,9 kg/habitant/an	2018	100 kg/habitant/an	↗
12.5	Quantité de déchets incinérée par an	1030693 t	2019	515346,5 t	↓
 Alimentation durable			2020		
2.4	Part de l'agriculture biologique	12,20%	2019	30%	↑
 Protection des ressources, territoire et biodiversité					
6.4	Water exploitation index	4,7%	2018	Max 5 % chaque année	↘
15.1	Superficie des sites naturels protégés (part du territoire wallon)	1,30%	2018	5%	↗
15.2	Part des forêts publiques qui détiennent un label de certification de gestion durable	99%	2021	100%	↑
13.1	Part des nouvelles constructions dans les zones d'aléa inondations	10,40%	2015	*	↓

INDICATEURS PAR CATÉGORIES DÉFINIES DANS LE FRAMEWORK	INDICATEURS MICRO - AU NIVEAU DU PROJET		
	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
CATÉGORIES SOCIALES			
 Éducation & promotion de l'emploi			
Éducation	Nombre de cours de formation, de programmes éducatifs financés	Nombre de bénéficiaires par catégorie cible	Taux d'insertion socio-professionnelle et d'emploi
Promotion de l'emploi	Nombre de programmes de promotion de l'emploi financés		
 Insertion socio-économique et autonomisation			
Intégration sociale	Nombre de programmes/aides financés	Nombre de bénéficiaires par catégorie cible	Taux d'intégration sociale
Mesures exceptionnelles - Lutte contre la pandémie COVID-19	Nombre d'aides accordées en réponse à la crise sanitaire		Taux de maintien d'activité
 Accès au logement			
Augmentation de l'offre publique de logement social	Nombre de nouveaux logements sociaux	Nombre de bénéficiaires par catégorie ciblée	Pourcentage de revenu consacré au logement
Aide à l'accès au logement	Nombre d'aides d'accès au logement		
Aides à la rénovation des logements sociaux	Nombre d'aides à la rénovation		
 Accès aux infrastructures de base & aux services essentiels			
Accès aux infrastructures de bases	Nombre d'infrastructures de base financées	Nombre de bénéficiaires par catégorie ciblée	Taux d'espérance de vie
Accès aux services essentiels	Nombre de projets soutenus		
Mesures exceptionnelles - Lutte contre la pandémie COVID-19	Nombre d'aides accordées en réponse à la crise sanitaire		

INDICATEURS MACRO - AU NIVEAU DE LA RÉGION

Cibles ODD	Indicateurs de suivi	Dernière valeur	Année de référence	Cible 2030	Évolution
1.2	Taux de risque de pauvreté	18,20%	18,20%	/	/
Éducation & promotion de l'emploi					
4.3	Taux de participation à l'apprentissage et à la formation selon la région pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou information)	39,80%	2016	47%	↑
8.6	Part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (15-24 ans)	11,7	2020	7,8	↗
8.5	Taux d'emploi BIT des 15- 64 ans	59,20%	2020	75%	↘
8.5	Taux de chômage des 15-64 ans	7,40%	*	*	↑
Insertion socio-économique et autonomisation					
1.2	Part des majeurs bénéficiaires de l'aide sociale	3,40%	2020	*	↓
10.4	Coefficient de Gini	0,251 (indice)	2019	0,25 (indice)	↗
1.2.	Pourcentage de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	24,60%	2020	13,25%	*
Accès au logement					
11.1	Part de la population confrontée à des problèmes de logement humide	18,70%	2020	*	*
11.1	Nombre de logements sociaux rénovés annuellement (cumul des rénovations depuis 2010)	93938	2021	143077	↑
7.1	Part du budget des ménages wallons consacrés à l'énergie	5,60%	2019	*	↘
Accès aux infrastructures de base & aux services essentiels					
7.1	Pourcentage de ménage en précarité énergétique	28,30%	2019	14,15%	*
7.1.	Part de compteurs à budget actifs en électricité suite à un défaut de paiement	4,30%	2020	*	↓
1.4.	Taux de fracture numérique de 1er degré des ménages (sans connections internet)	6	2021	*	↑
1.2	Taux de privation matérielle sévère	6,80%	2020	*	*
1.3	Part des ménages déclarant avoir dû posposer des soins de santé pour des raisons financières	12,80%	2018	0%	↘



07 FICHES PROJET PAR CATÉGORIE ÉLIGIBLE



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Primes habitations

- Tout le territoire wallon**
- SPW** Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie (TLPE)
- Budget renouvelé annuellement** par la Wallonie
- Plan Air Climat Énergie** (PACE)

Présentation du projet

En Wallonie, les bâtiments résidentiels, à eux seuls, représentent plus de 28% des consommations d'énergie et 17% des émissions de gaz à effet de serre de la région. Face à un parc immobilier vieillissant et présentant de faibles performances énergétiques, la Wallonie s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre, d'ici 2050, le label de Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) de niveau A en moyenne sur l'ensemble du parc de logements. Pour y parvenir, la Région offre la possibilité à ses habitants de bénéficier de primes pour améliorer la performance énergétique de leur habitation, avec l'obligation de réaliser un audit préalable aux travaux de rénovation. Ces primes sont majorées en fonction du revenu de référence des ménages.

BROCHURE WALLONRENO



* Mesures en cours d'implémentation – chiffres non disponibles au moment de la publication

ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	21,4 millions €	21,4 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	25,9 millions €	25,9 millions €	100 %
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	47,3 millions €	47,3 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données 2021	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Montant des primes audit octroyées	2.461.449,90 €	✘
	Montrant des primes travaux octroyées	15.136.378,68 €	
Indicateur de résultat	Nombre de dossiers traités – audit	6.565	48 % de bénéficiaires A-2
	Nombre de dossiers traités – travaux	1.740	21 % de bénéficiaires A-2
Indicateur d'impact	Estimation des économies d'énergie	n.d*	✘

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
13.2	Émissions de GES	37070 kt CO ₂ éq	21238kt CO ₂ éq	↗



MOBILITÉ DURABLE

Gare multimodale de Namur

- Namur**
- Opérateur du transport public (OTW) — TEC (nom commercial)
- Démarrage du projet en 2016 — Inauguration fin 2022
- 50 millions EUR**
- Stratégie Régionale de Mobilité** (Vision FAST 2030)

Présentation du projet

La gare des bus périurbains, installée actuellement derrière le square Léopold, sera remplacée prochainement par une gare des bus moderne, bâtiment d'acier et de verre construit sur la dalle de la gare des trains. Une passerelle de 250 mètres permettra aux bus d'accéder aux quais d'embarquement, tandis que les voyageurs pourront y accéder par l'intérieur de la gare.

En parallèle, la circulation et les abords de la place de la Station seront réaménagés afin de fluidifier la circulation et accroître la convivialité de la place. L'esplanade sera entièrement réaménagée, avec plus d'arbres et de plus grands trottoirs. Une partie de la circulation sera reportée vers l'arrière de la Gare, pour réduire le flux de véhicule au centre-ville.



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	7,10 millions €	7,10 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	3,6 millions €	3,6 millions €	100 %
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	10,7 millions €	10,7 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données 2021	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Nombre de nouveaux quais accessibles aux PMR	20	*
Indicateur de résultat	Nombre de bénéficiaires estimés	12.000 voyageurs/jour	A-4
Indicateur d'impact	Estimation de la production électrique annuelle	224 MWatt heure/an	C-2

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
9.1	Modes de transport des personnes, % parts modales, en nombre de déplacements, par les transports en commun	10%	20%	↑



PROTECTION DES RESSOURCES, TERRITOIRE & DE LA BIODIVERSITÉ

Modernisation du barrage de l'Ecluse d'Herinnes

📍 Barrage-écluse d'Herinnes (Hainaut)

🏠 SPW Mobilité et infrastructures

📅 Démarrage du projet en août 2019 — Inauguration en avril 2021

📺 Budget de 13.535.062 € (cofinancé par l'UE)

🌀 Projet Seine-Escaut Est (Haut-Escaut) – Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Présentation du projet

Ces travaux s'intègrent dans le projet européen « Seine-Escaut » visant à favoriser le transport fluvial en Europe grâce à une liaison à grand gabarit des bassins de la Seine et de l'Escaut.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Limitation des avaries et des risques d'inondations par toutes conditions météorologiques et hydrologiques
- Amélioration de la compétitivité par transport fluvial par rapport aux autres modes (poids-lourds principalement)
- Implantation d'une centrale hydroélectrique permettant de produire plus de 1.000 MWh/an d'électricité verte

Tout au long des travaux, une attention particulière est apportée à la préservation de la faune mais aussi à l'impact environnemental du projet qui sera monitoré (critères d'attribution des marchés publics et compensation des rejets polluants). **Ce marché public de travaux a d'ailleurs reçu en 2021 le [Prix de marché public le plus responsable](#) de Wallonie.**



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	7,8 millions €	7,8 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	1,5 millions €	1,5 millions €	100 %
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	1,5 millions €	1,5 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données 2021	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Nombre de nouvelles échelles à poisson	2	
	Volume de terres de déblais pour le creusement du nouveau chenal	49,814 m ³	✘
Indicateur de résultat	Niveau de flottaison moyen assuré dans le bief amont grâce au barrage	13,30 m	✘
	Niveau de flottaison moyen assuré dans le bief aval grâce au barrage	11,40 m	✘
Indicateur d'impact	Estimation de la production électrique annuelle de la future centrale hydroélectrique	1.000 MWh	C-2

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

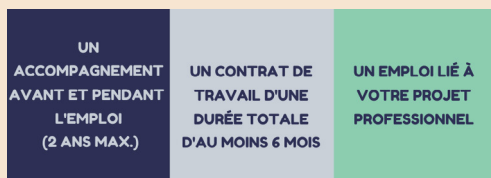
Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
13.2	Émissions de GES	37070 kt CO ₂ éq	21238kt CO ₂ éq	↗



ÉDUCATION & PROMOTION DE L'EMPLOI

Dispositif MIRE (Missions régionales pour l'emploi)

- 📍 **Tout le territoire wallon**
- 🏠 FOREM
- 📅 budget renouvelé annuellement par la Wallonie
- 🌀 Plan wallon de lutte contre la pauvreté (PWLCP)



Présentation du projet

Les missions régionales pour l'emploi (MIRE) mettent en œuvre des actions d'accompagnement vers et dans l'emploi à destination du public éloigné de l'emploi (jobcoaching, formations alternées, séquences d'ajustement).

Les MIRE réalisent le matching entre les profils des candidats qu'elles préparent au mieux à leur futur emploi et la demande des entreprises avec lesquelles elles négocient les conditions favorables à l'intégration du nouveau travailleur. Un suivi en emploi durant le premier semestre de l'engagement renforce l'efficacité de leurs actions. Il permet de pérenniser l'emploi en anticipant les risques éventuels liés à la reprise d'une activité professionnelle et à la gestion des ressources humaines.

Elles proposent un accompagnement individualisé vers et dans l'emploi, au bénéfice des futurs travailleurs et des entreprises, des actions de formation en partenariat avec des opérateurs qualifiants et des séquences d'ajustement privilégiant l'immersion en entreprise.

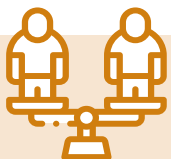
DISPOSITIF MIRE



ALLOCATION BUDGÉTAIRE			
Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	15,3 millions €	15,3 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	9,4 millions €	9,4 millions €	100 %
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	9,4 millions €	9,4 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET			
Type d'indicateur	Indicateurs	Données	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Nombre de centres MIRE	11	*
Indicateur de résultat	Nombre de demandeurs d'emploi pris en charge	5.053	A-5
Indicateur d'impact	Nombre de demandeurs d'emploi mis à l'emploi	2.650	A-5

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD				
Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
8.5	Taux d'emploi BIT des 15- 64 ans	59.2 %	75 %	↘



INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE & AUTONOMISATION

Services d'insertion sociale

- 📍 **Tout le territoire wallon**
- 🏠 SPW Intérieur et Action Sociale (IAS)
- 📄 budget renouvelé annuellement par la Wallonie
- 🌀 Plan wallon de lutte contre la pauvreté (PWLCP)

Présentation du projet

Les services d'insertion sociale sont des associations ou institutions accomplissant des actions collectives ou communautaires d'insertion sociale à l'attention des personnes en situation d'exclusion. Ces actions sont menées cumulativement par le biais : d'un travail de groupe mobilisant les ressources tant collectives qu'individuelles; de la mise en œuvre de moyens permettant de faire face aux problèmes liés à la précarité; de l'élaboration d'outils indispensables à l'exercice des droits reconnus par l'article 23 de la Constitution; de l'aide à des projets collectifs initiés par les personnes en situation d'exclusion; d'un accompagnement social individuel complémentaire au travail social collectif; de la création de liens sociaux diversifiés, notamment d'ordres intergénérationnel et interculturel.



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	4,1 millions €	4,1 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	*	*	*
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	4,1 millions €	4,1 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Nombre de services d'insertion	86	*
Indicateur de résultat	Nombre de bénéficiaires	2962 : de 18 à 24 ans - 301 de 25 à 44 ans - 1270 de 45 à 67 ans - 1391	A-10
Indicateur d'impact	Difficilement quantifiable	*	*

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
10.4	Coefficient de Gini	0,251 (indice)	0,25 (indice)	↗



ACCÈS AU LOGEMENT

Subventions aux propriétaires pour travaux de réhabilitation

📍 Tout le territoire wallon

🏠 FLFNW (Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie)

📅 budget renouvelé annuellement par la Wallonie

🌀 Plan wallon de lutte contre la pauvreté (PWLCP)

📄 **RAPPORT D'ACTIVITÉ FLFNW (2021)**

Présentation du projet

Des financements sont octroyés par le FLFNW aux propriétaires qui rénovent des logements inoccupés et confient en gestion à une OFS (Organismes de logement à finalité sociale). Ces aides prennent la forme combinée de prêt à taux zéro et de subvention afin de lutter contre l'inoccupation immobilière. Ces nouveaux logements sont mis à disposition de familles nombreuses en état de précarité ou à revenus modestes et leur offrent une réelle opportunité de louer un logement de qualité avec un loyer adapté à leurs ressources.

Par ailleurs, les inondations de juillet ont jeté de nombreux ménages à la rue, suscitant une mobilisation générale pour trouver des centaines de solutions d'hébergement en urgence. Sur proposition du Fonds, le Gouvernement wallon a pris, le 12 août 2021, un arrêté dérogatoire relatif au dispositif des prêts et subventions. Tout propriétaire qui met son bien à disposition pour reloger un ménage sinistré peut obtenir une aide de 30.000 EUR, financée pour moitié sous forme d'une subvention et pour la seconde moitié sous forme d'un prêt à 0 %. Cette aide est destinée à financer les travaux nécessaires à l'occupation rapide des lieux. La liste des travaux jugés essentiels pour assurer la sécurité des occupants a été dressée par le Fonds. Dans ce cas, la durée de la mise en gestion est de 2 ans, où jusqu'au complet remboursement du prêt.



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Montant financé par l'émission durable 2019	1,5 millions €	1,5 millions €	100 %
Montant financé par l'émission durable 2020	0,8 million €	0,8 million €	100 %
Montant total financé par les émissions durables 2019 -2020	2,3 millions €	2,5 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Montants des financements octroyés pour travaux	3.818.200€	✖
Indicateur de résultat	Nombre de logements financés	47	A-7
Indicateur d'impact	Nombre de bénéficiaires relogés	108	A-2

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
11.1	Nombre de logements sociaux rénovés annuellement	93.938	143.077	↑





ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE BASE & AUX SERVICES ESSENTIELS

Programme d'action préventive en matière d'énergie (PAPE)

📍 **Tout le territoire wallon**

🏠 SPW TLPE

📅 budget renouvelé annuellement par la Wallonie

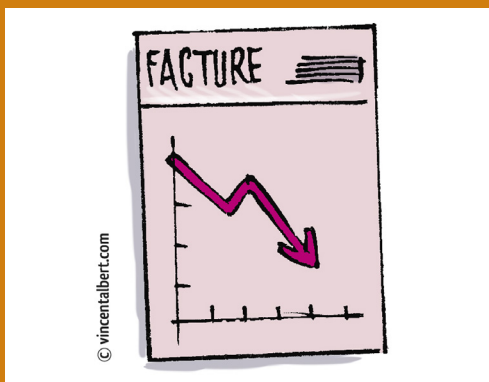
🌀 Plan wallon de lutte contre la pauvreté (PWLCP)

🔗 **PORTAIL PAPE**

Présentation du projet

Depuis 2004, les CPAS bénéficient de subsides régionaux pour initier des plans d'action préventive en matière d'énergie. L'objectif de ces plans est d'accompagner les ménages en difficulté dans l'amélioration de leur gestion énergétique en vue de mieux maîtriser leur consommation et réduire leur facture d'énergie. Les actions à mener dans le cadre de ce programme portent sur :

- Un suivi individualisé des ménages précarisés bénéficiaires (bilan énergétique du ménage, conseils et informations, accompagnement du ménage dans la mise en œuvre de solutions identifiées)
- Des visites à domicile
- Des séances d'informations et de sensibilisation à destination du public-cible



ALLOCATION BUDGÉTAIRE

Utilisation de fonds	Crédits engagés	Crédits liquidés	% d'allocation
Financement des dépenses 2019	0,9 million €	0,9 million €	100 %
Financement des dépenses 2020	0,6 million €	0,6 million €	100 %
Montant financé par ED 2020	1,5 millions €	1,5 millions €	100 %

INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Type d'indicateur	Indicateurs	Données	Notice méthodologique
Indicateur de réalisation	Nombre d'aides octroyées	376.916,69 €	*
Indicateur de résultat	Nombre de suivis individualisés	4.348	A-1
Indicateur d'impact	Difficilement quantifiable	*	*

MISE EN PERSPECTIVE AVEC LES PERFORMANCES ODD

Cible ODD visée	Indicateur de suivi	Dernière valeur	Cible 2030	Évolution vers la cible
7,1	Pourcentage de ménage en précarité énergétique	28,30%	14,15%	*



ANNEXES



ANNEXE I
MISE À JOUR DE LA PRÉSENTATION
DES PLANS ET STRATÉGIES
DES CATÉGORIES ÉLIGIBLES
AU REGARD DES 17 ODD

CONTRIBUTION DES CATÉGORIES ÉLIGIBLES AUX ODD													1 PAS DE PAUVRETE	2 FAIBLE ÉMISSIONS	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE, LE CHAUVE ET LE RENOUOVIABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LIÈTRE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
CATÉGORIES ENVIRONNEMENTALES																													
Énergies renouvelables																													
Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)																													
Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)																													
Efficacité énergétique & bâtiments à faible émission de carbone																													
Contribution de la Wallonie au plan national énergie climat 2030 (PWEC) (2019)																													
Plan air climat énergie 2030 (PACE) (en préparation)																													
Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (2020)																													
Alliance climat emploi rénovation (ACER) (en préparation)																													
Mobilité durable																													
Plan mobilité et infrastructures pour tous (2020)																													
Plan global Wallonie cyclable 2030 (en préparation)																													
Stratégie régionale de mobilité des personnes (2019)																													
Stratégie régionale de mobilité des marchandises (2020)																													
Économie circulaire																													
Circular Wallonia – Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (2021)																													
Plan wallon des déchets - ressources (2018)																													
Alimentation durable																													
Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 (2021)																													
Stratégie 'manger demain' – vers un système alimentaire durable en Wallonie (2018)																													
Alliance emploi-environnement sur l'alimentation (en préparation)																													
Protection des ressources, territoire & biodiversité																													
Schéma de développement du territoire (SDT) (2019)																													
Stratégie biodiversité 360° (en préparation)																													
Stratégie intégrale sécheresse (2021)																													
Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (2021)																													

CONTRIBUTION DES CATÉGORIES ÉLIGIBLES AUX ODD	1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAUCON ZÉRO	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE ET DURABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET ÉCONOMIE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA CLIMAT CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS ÉQUITABLES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
CATÉGORIES ENVIRONNEMENTALES																	
Éducation & promotion de l'emploi																	
Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)	■	■	■			■	■	■		■	■						
Insertion socio-economique et autonomisation																	
Plan wallon de sortie de la pauvreté (2021)	■	■	■			■	■	■		■	■						
Accès au logement																	
Plan de rénovation pour 55 000 logements publics (2022)	■					■		■			■		■				
Plan de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement (2020)										■	■						
Accès aux infrastructures de base & aux services essentiels																	
Plan wallon de prévention et de promotion de la santé horizon 2030 (Wapps) (2018)	■	■	■							■							

ANNEXE II
NOTICE MÉTHODOLOGIQUE

Méthodologies relatives aux indicateurs de résultat	
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	
Notice méthodologique	Types de bénéficiaires
A-1	Personnes à mobilité réduite (les utilisateurs de chaises roulantes, les personnes déficientes visuelles, auditives, intellectuelles, les personnes s'appuyant sur des cannes, les personnes âgées, les personnes de taille inhabituelle (enfants, personnes en surpoids...), les futures mamans, les parents avec landau, les personnes cardiaques, les personnes atteintes d'insuffisance respiratoire... sont tous des personnes à mobilité réduite).
A-2	Personnes issues des deux catégories de revenus imposables les plus basses, c'est-à-dire des revenus imposables inférieurs à : - Catégorie 1 : 23.000,00 EUR/an ; - Catégorie 2 : 32.700,00 EUR/an..
A-3	Personnes issues des quatre catégories de revenus imposables les plus basses, c'est-à-dire des revenus imposables inférieurs à 97.700,00 EUR/an
A-4	Estimation de la fréquentation du transport public collectif
A-5	Demandeurs d'emploi
A-6	Habitants protégés des aléas d'inondation
A-7	Logements soutenus par le projet, multiplié par la taille moyenne des ménages en Wallonie (2,3 par logement; source IWEPS)
A-8	Primo-arrivants (toute personne étrangère qui séjourne en Belgique depuis moins de trois ans et qui dispose d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens de l'un des Etats membres de l'Union européenne, de l'espace économique Européen, de la Suisse et des membres de leur famille)
A-9	Personnes bénéficiant du droit à l'intégration sociale (conditions disponibles via le lien suivant : https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/aide-cpas/aide-financiere/droit-a-l-integration-sociale)
A-10	Personnes confrontées à des difficultés sociales telles que l'isolement, aucun accès à l'emploi et à la formation, un revenu modeste (RIS), etc.
A-11	Personnes sans abris ou habitant dans un logement reconnu insalubre
A-12	Personnes en surendettement
A-13	Travailleurs, étudiants qui suivent une formation afin d'améliorer leurs compétences dans un domaine spécifique
A-14	Organismes qui entreprennent dans la lutte contre les changements climatiques ou dans la lutte contre la pauvreté
Nombre de tonnes de marchandises supplémentaires transportées	
B-1	Estimation du shift modal en fonction des objectifs définis par la Région Wallonne (33,9 Mt pour 2050 contre 13,4 Mt en 2007)
Méthodologies relatives aux indicateurs d'impact	
Émissions de CO2 évitées par le projet	
C-1	Soustraction entre les émissions de CO ₂ prévisionnelles effectuées dans un scénario de référence et les émissions de CO ₂ prévisionnelles dans un scénario avec mise en service du projet
C-2	Données communiquées par le maître d'ouvrage estimées sur une base ex-ante

ANNEXE III
BIBLIOGRAPHIE

Rapports

Cabinet du Secrétaire d'Etat belge à la Relance et aux Investissements Stratégiques, 2021, [Plan national pour la reprise et la résilience](#), Bruxelles, 690 p.

FLFNW, 2021, [Rapport d'activité 2021](#), Charleroi, p.113

Gouvernement wallon, 2019, [Déclaration de Politique Régionale \(2019-2024\)](#), Namur, 122 p.

Gouvernement wallon, 2021, [Plan de relance de la Wallonie](#), Namur, 6 p.

ICMA, 2021, [Green Bond Guidelines Voluntary Process Guidelines for Issuing Social Bonds](#), Paris, 10 p.

ICMA, 2021, [Social Bond Guidelines Voluntary Process Guidelines for Issuing Social Bonds](#), Paris, 5 p.

ICMA, 2021, [Sustainability Bond Guidelines](#), Paris, 5 p.

SPW, 2016, [2^{ème} Stratégie wallonne de développement durable](#), Namur, p. 26.

SPW, 2022, [3^{ème} Stratégie wallonne de développement durable](#), Namur, 80 p.

SPW, 2020, [Rapport d'allocation budgétaire et d'analyse d'impact de l'émission durable de 2019](#), Namur, 58 p.

SPW, 2021, [Rapport d'allocation budgétaire et d'analyse d'impact de l'émission durable de 2020](#), Namur, 80 p.

Vigeo Eris, 2021, [Second party opinion on the sustainability of the Walloon Region's Sustainable Bond](#), 34p.

Sites internet

Information sur le dispositif MIRE :

[https://emploi.wallonie.be/home/creation-emploi/missions-regionales.html#:~:text=Les%20missions%20r%C3%A9gionales%20pour%20l%27emploi%20\(MIRE\)%20mettent%20en%20conduire%20vers%20un%20emploi%20durable](https://emploi.wallonie.be/home/creation-emploi/missions-regionales.html#:~:text=Les%20missions%20r%C3%A9gionales%20pour%20l%27emploi%20(MIRE)%20mettent%20en%20conduire%20vers%20un%20emploi%20durable)

Informations sur le programme PAPE :

<https://energie.wallonie.be/fr/plans-d-action-preventive.html?IDC=8768>

Informations sur Get Up Wallonia :

<https://www.wallonie.be/fr/plans-wallons/get-wallonia>

Site web Développement durable :

<http://developpementdurable.wallonie.be>

TEXTES

SPW – Finances – Cellule Gestion de la Dette

SPW Secrétariat général – Direction du Développement durable

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

Debie Graphic Design - www.debie.com

ILLUSTRATIONS

Photos : © Shutterstock

IMPRESSION

AZ Print

CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS

Cellule Gestion de la Dette

Boulevard du Nord 8

5000 Namur

financement@spw.wallonie.be

Direction du Développement durable

Place Joséphine Charlotte 2

5100 Namur

developpement.durable@spw.wallonie.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Sylvie Marique, Secrétaire générale du SPW

ISNN

2795-7535 (N)

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.
Toute reproduction, même partielle du texte ou de l'iconographie
de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur



**Wallonie
service public
SPW**